

E.B

MINISTÈRE D'ÉTAT

—
AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE

—
MONUMENTS HISTORIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Est inscrit..... sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le Pavillon de Musique du Château de RABA à TALENCE (Gironde) figurant au cadastre sous le N° 248, Section B et appartenant à Mme ELLISSEN Geneviève, Marguerite, née le 23 Novembre 1902 à Paris, sans profession, demeurant, 66, boulevard Garibaldi, Paris 15e, épouse divorcée de d'AUTHEVILLE Francis

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de TALENCE et à la propriétaire.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution,

Paris, le 5 OCT. 1961

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de l'Architecture

Ligne R. PERCHET